



Comité Départemental de Golf de la Gironde
c/ Mr. José MUNOZ - 30 allée des Grépins
Résidence Cassini - 33610 CESTAS
E-mail : cdgolf33@wanadoo.fr
Site Internet : www.cdgolf33.com

CHALLENGE PAR EQUIPES des moins de 13 ans

REGLEMENT PARTICULIER 2019

Edition du 25 mars 2019

*Ce règlement particulier complète les règlements généraux de la Fédération Française de Golf.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.*

1.- CONDITIONS DE PARTICIPATION

- **POUR LES CLUBS** : Ouvert à une seule équipe (de 2 à 6 joueurs) par club de Gironde.
- **POUR LES EQUIPIERS** : Ouvert aux enfants de moins de 13 ans, nés en 2007 et après, licenciés FFGolf de l'année en cours dans un club de la Gironde et ayant déposé dans leur club un certificat de non contre-indication à la pratique du golf.
Ces jeunes joueurs doivent posséder dans leur sac de golf l'autorisation des parents pour les prélèvements sanguins en cas de contrôle anti -dopage.
Ils ne doivent pas avoir été retenus pour participer au Championnat départemental et être titulaires au minimum du drapeau jaune.

2. - FORME DE JEU

Interclubs par équipes de 2 à 6 équipiers (1 à 3 camps), garçons et/ou filles.

2.1. – Forme de jeu : 1 à 3 Greensomes / Strokeford / 9 trous

(Après 8 coups les joueurs relèvent la balle, marquent 10 et passent au trou suivant).

2.2. – Distance de jeu :

Les marques de départ sont identiques pour les filles et les garçons.

2.3. - Classement des équipes

Le classement des équipes est effectué sur le meilleur score ou le score réalisé (cas d'un seul camp).
Le départage éventuel se fera sur la 2^{ème} carte, puis la 3^{ème}.

3. - ENGAGEMENTS

- L'inscription est gratuite.
- Elle se fait par l'intermédiaire des clubs auprès du Comité de la Gironde par courriel (cdgolf33@wanadoo.fr), en précisant le nombre de camps prévu et les noms des participants potentiels

avant le dimanche 19 mai à minuit, dernier délai.

4. CALENDRIER

4.1 – Date samedi 25 mai 2019 au Golf de Pessac (parcours compact).

4.2 – Intempéries et circonstances exceptionnelles

Dans le cas où le déroulement de l'épreuve serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, si bien que l'épreuve ne puisse se terminer, il faut au moins qu'un camp par club soit rentré pour ne pas l'annuler.

5. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

5.1. – Départs :

Les départs se feront à partir de **14h00**. La liste des équipiers sera remise sur place au Comité à 13h30.

Dans la mesure du possible chaque groupe sera accompagné d'un adulte joueur, qui aidera les jeunes à respecter les règles de Golf et l'étiquette.

Cet accompagnateur ne devra pas être un des parents des joueurs du groupe.

5.2. – Déroulement :

Les règlements généraux des épreuves de jeunes s'appliquent à savoir :

- Les joueurs doivent avoir une tenue correcte et un comportement exemplaire.
- Les cadets sont interdits même pour les jeunes entre eux.
- L'utilisation des chariots électriques n'est pas autorisée.
- Les accompagnateurs ou parents sont autorisés à suivre à distance les parties, mais **aucun conseil** ne doit être donné.

Toute infraction aux règles ci-dessus entraîne, après un avertissement d'un membre du Comité de l'épreuve, la **disqualification** du joueur, donc de son camp.

L'aspect pédagogique de cette rencontre veut que les enfants évoluent en autonomie.

5.3.- Gestion des épreuves :

Elle est assurée par le Comité Départemental de la Gironde.

Les résultats sont consultables sur le site internet du Comité: www.cdgolf33.com

5.4. – Equipiers absents

Pour la bonne organisation, un club ne pouvant pas aligner le nombre de camps prévu à l'inscription en informera le Comité 48 heures à l'avance.

6. - PRIX

La remise des prix aura lieu à l'issue de l'épreuve au golf de Pessac. Elle sera suivie d'un pot.

Des souvenirs seront remis par le Comité à l'équipe gagnante et à tous les participants.

7.- COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'Epreuve pourra adopter toutes modifications au présent règlement en fonction du champ des joueurs et / ou des conditions climatiques. Il comportera au minimum :

- deux représentants du Comité Départemental de Gironde
- un représentant de l'AS. du golf recevant.